



PARIS, LE 25 Février 1964

32, RUE BARBET DE JOUY (7<sup>e</sup>)

Mon Père,

Votre lettre ne me surprend pas et vous savez par ailleurs que je partage pleinement vos vues sur la musique religieuse.

Je crois qu'il faut défendre la position que vous prenez et j'aime à croire qu'elle finira par triompher. Mais il est sûr que, présentement, nous sommes dans une période difficile d'élaboration, de gestation où toutes les initiatives les plus extravagantes, s'affirment dans un désordre anarchique bien troublant pour la liturgie paisible de l'Eglise.

Croyez en tous cas, mon Père, que je n'oublie pas les services que vous avez déjà rendus à la musique sacrée. Heureux de vous en féliciter et de vous encourager, je vous redis l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

*Maurice Carlier*  
A.S.

R.P. BERCHTEN

BORDEAUX, LE 23 Mars 1964

DIRECTION DIOCÉSAINÉ

DES ŒUVRES ET DES MOUVEMENTS  
D'ACTION CATHOLIQUE

22, RUE DES BAHUTIERS

TÉLÉPHONE 48.77.83

C. C. P. 570.33

R.P. BERCHTEN

198 cours de l'Yser

B O R D E A U X

*R.M.*

Mon Père,

Vous avez eu l'amabilité de me communiquer les " Réflexions sur la pratique du Chant sacré d'après la Constitution conciliaire sur la Liturgie" que vous avez composées.

J'ai lu ce texte avec beaucoup d'intérêt. Vos réflexions me paraissent extrêmement judicieuses. Vous exprimez votre crainte de voir le trésor de la musique sacrée mis en péril au lendemain du Concile.

Je pense qu'il faut considérer deux choses : d'abord, le texte de la Constitution sur la Liturgie qui est très favorable à la musique sacrée et qui lui reconnaît, comme aucun texte conciliaire ne l'a fait jusqu'à maintenant, une " fonction ministérielle". Il faut espérer que les Commissions diocésaines de liturgie et de musique sacrée s'inspireront étroitement de ce texte. D'autre part, il faut considérer l'aspect pastoral du problème et comme vous, je crains que, à cause d'une certaine hâte, de la volonté de n'utiliser que le français, en excluant le latin qui demeure la langue liturgique de l'Eglise, on en arrive à supprimer totalement le chant grégorien de nos églises, à enfouir dans les archives la polyphonie et à se passer complètement de schola. Nous irons ainsi vers un appauvrissement artistique qui sera en même temps un appauvrissement liturgique et très certainement un appauvrissement dans le domaine de la foi.

Je pense, dans ce cas, qu'il y a lieu pour les maîtres de chapelle, de travailler auprès des jeunes éléments et en particulier, auprès du jeune clergé. C'est sur les séminaristes qu'il faut agir et en multipliant les sessions d'étude dans les diocèses que l'on arrivera à sauvegarder les trésors que le passé nous a légués.

Veuillez croire, mon Père, en mes sentiments très dévoués.

*Gl. Larosa*

Mgr LAROZA  
Vicaire Général

---

LE DIRECTEUR DES ŒUVRES REÇOIT A L'ARCHEVÊCHÉ, 16, RUE CROIX-DE-SEGUEY, LE LUNDI DE 10 H. A 12 H. ET DE 15 H. A 17 H.  
A LA MAISON DES ŒUVRES, 22, RUE DES BAHUTIERS, LE MERCREDI ET LE VENDREDI DE 17 H. A 19 H.  
ET SUR RENDEZ-VOUS

PRIÈRE DE METTRE UN TIMBRE POUR LA RÉPONSE

CHANOINE JEAN BEILLIARD  
DIRECTEUR DE L'INSTITUT DE MUSIQUE SACRÉE  
FACULTÉS CATHOLIQUES

60, BOULEVARD VAUBAN - LILLE

24 mars 1964

Cher Père

Je vous remercie de m'avoir  
envoyé les notes que vous avez  
révisées dans le but de défendre  
la cause qui nous est chère.

Je puis vous dire que l'épisco-  
pat s'y intéresse d'une ma-  
nière effective et j'espère pouvoir  
vous donner bientôt des détails  
qui le prouveront.

Bonnes fêtes pascales!

Avec toute ma respectueuse amitié  
in X<sup>o</sup> domino.

J. Beilliard

# LES PETITS CHANTEURS A LA CROIX POTENCEE

SIÈGE SOCIAL :  
14, rue Tivoli  
TOULOUSE

DIRECTEUR :  
Abbé G. REY  
Téléphone : 52-98-78  
C. Ch. Postaux 651-80

TOULOUSE, LE 24.3.64

Cher Père

Je vous remercie de votre document à propos  
de la cause de la musique traditionnelle de  
l'Église.

Certes j'aime moi-même faire chanter  
l'assemblée. Elle a son rôle. Mais je souscris  
totalement pour qu'il soit trouvé une place  
honorable au chant grégorien et à la  
polyphonie palestrinienne.

Joignez donc mon nom à ceux des  
autres.

Avec mes saluts bien respectueux  
divinistes M.

Abbé G. Rey  
Directeur du P. C. C. P.  
Toulouse

“Je vous remercie de votre document défendant la cause de la musique traditionnelle de l'Église.

Certes j'aime moi-même faire chanter l'assemblée. Elle a son rôle. Mais je souscris totalement pour que soit  
trouvé une place ... au chant grégorien et à la polyphonie palestrinienne.

CHANOINE J. JOVET  
VICAIRE GÉNÉRAL  
ÉVÊCHÉ  
MOUTIERS (SAVOIE)

25 mars 1964

Mon Cher Père,

12.29

Vos notes sur le chant sacré (et la  
musique sacrée), que je reçois aujour-  
d'hui - et dont je vous remercie vive-  
ment - expriment mon sentiment et  
mes souhaits personnels -- Elles sont, à  
mon humble avis, très judicieuses et  
fort opportunes -- vous mettez ce relief sur

59. FG DE LA MADELEINE - TÉL. 2.26

Ce point, la pensée de l'Église - et du Con-  
cile, - que l'on invoque si souvent, et un  
peu partout, pour s'arranger de manière  
à ce que, - comme vous le dites très bien, -  
tout se fasse pratiquement comme si  
l'exception était la règle" -

En faisant le vœu que vos efforts  
soient largement appréciés et soutenus,  
et qu'ils obtiennent le but que vous re-  
cherchez, je vous prie d'agréer, mon cher  
Père, mes sentiments de cordial respect  
et de bon vouloir in X<sup>to</sup> et Ma

Joseph Jovet  
Vic. Gén.

Association Diocésaine  
des  
Employés d'église

Secrétariat diocésain

ABBÉ P. STAQUET

Curé

MONTIGNIES St CHRISTOPHE

C. C. P. n° 6547.08

Montignies-St-Christophe, le 26 mars 1964.  
(Diocèse de Tournai)

*n° 29*

Mon révérend Père,

Bravo! J'attendais que de quelque part naisse un mouvement; c'est le vôtre. Je me permets de vous féliciter et de me réjouir. Votre personnalité bien connue des musiciens est de nature à vous rallier tous les amis de la beauté.

Il n'est pas possible que d'un trait de plume et sous la poussée de la partie la moins éclairée du clergé, on renie des siècles de beauté pour ~~pour~~ faire régner les cantiques-minutes et les chants de boys-scouts. Je tiens pourtant à expliquer mon expression: "partie la moins éclairée du clergé". J'aurais dû ajouter: "...en matière de musique sacrée."

*féliciter*

Dans la feuille ci-jointe, vous verrez que je suis parti des mêmes grands principes proclamés par le schéma sur la Liturgie. Sachant que les membres de notre Association des employés d'église sont restés "orthodoxes", j'ai donc rédigé cette leçon, laissant aux délégués cantonaux le soin de la développer à leur aise. Mais les principes restent: le Concile a proclamé l'intangibilité du trésor de l'Eglise. Si l'on s'y tient, on reste dans la voie tracée par St Pie X. Si l'on sabote ce principe, on recule et l'on tombe plus bas qu'avant lui. "Il faut que l'Eglise prie sur de la beauté".

J'espère que le mouvement que vous lancez a l'appui de Solesmes. On y semble désarmé, mais Solesmes reprendra courage s'il se sent épaulé. Ce que je souhaite!

Bon courage, mon révérend Père. Je vous réitère mes félicitations et mon admiration. Si l'âge ne m'avait pas forcé à résilier mes fonctions de collaborateur à la Musica sacré (de Malines) j'aurais par la plume fait aussi le coup de feu. Un autre le fera, j'espère.

Veuillez agréer, mon révérend Père, l'hommage de mes sentiments bien respectueux.

*P. Staquet*

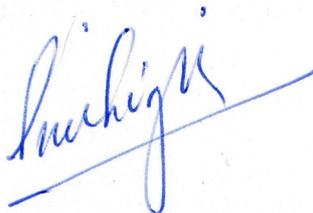
PAROISSE STE GENEVIEVE  
le 27 Mars 1964

Mon Père,

j'ai reçu, comme beaucoup de confrères, vos  
" Réflexions sur la pratique du chant sacré d'après la consti-  
- tution conciliaire sur la liturgie"  
Je ne suis pas musicien, aussi mon avis ne peut avoir qu'une  
portée limitée, mais je tiens dans une haute et cordiale  
estime votre personne et la tâche que vous accomplissez.  
Au moment où l'Eglise s'engage dans des voies définies par  
le Concile, je me joins modestement à vous pour souhaiter  
que soient sauvegardées des valeurs d'art et de religion.

Veillez agréer, Mon Père, l'hommage cordial de mes sentiments  
respectueux

P. L'église



P.S. Ce sera pour nous un service apprécié et une grande joie,  
si vous pouvez réaliser le projet de venir nous apporter un  
Concert spirituel le Dimanche 19 Avril, à 11h30.

A. Vandewalle

+

27 - Mars - 1964

Mairie de Chapelle

61 br Lemare

Mals-les-Bains

(Nord)

Cher Père

R. 29

Bravo ! Quel bon travail vous

avez fait et comme il peut contribuer à ouvrir les yeux des "aveugles" et les oreilles des "sourds".

Relisant dimanche dernier la Constitution de la S<sup>e</sup> Liturgie, à la lumière de tous les S<sup>c</sup> Pontificaux depuis 1903 et des expériences pastorales ~~récentes~~ j'ai été témoin ou acteur, dans l'obéissance filiale à l'Eglise, j'éprouvais toutes les réactions, que, hier, je voulais formuler par tout.

J'y ai trouvé un vrai réconfort et l'espoir de voir triompher la vérité - non pas la nôtre - mais celle de l'Eglise, à qui ne manque pas le S<sup>t</sup> Esprit.

Ceux qui ont œuvré avec patience et persévérance dans la ligne tracée par l'Eglise et selon son esprit, ont

obtenu des résultats spirituels et pastoraux étonnants.

Si les directeurs nouvelles (plus larges) des paroisses devaient travailler dur pour les réaliser en beauté, le résultat sera décevant... La sœur apostolique est indispensable pour semer et moissonner - de façon valable.

Je crains que ceux qui ont reculé devant l'effort depuis 50 ans, ne se jettent sur le français et des compositions musicales qui expriment très imparfaitement et parfois "indignement" les textes liturgiques "denses", qui à raison de la facilité, dispensent de l'effort. Dieu sera-t-il glorifié et le peuple chrétien édifié par un chant sans valeur en soi et exécuté sans préparation?

Dernièrement je rencontrais Mgr Jenny et je lui disais ma déception scandalisée d'avoir constaté depuis Pie X que tant d'évêques n'avaient pas fait écho aux directives des Papes - en particulier sur le point de la formation des séminaristes en matière de Liturgie et de Chant Sacré. - Dans l'ensemble ceux qui se sont faits les apôtres de ces causes n'ont pas été encouragés ni sou-

tenus. Si croyait à la conversion opérée par le Concile - mais seront-ils plus attentifs à réaliser ~~celle-ci~~ la Constitution adoptée par le Concile? - ne se contenteront-ils pas de faire de ce qui est prévu comme exceptionnel et de moindre valeur, la règle de leurs interventions.

En 1906-1907 un de mes frères, chargé de former les petits séminaristes au chant liturgique, est intervenu auprès d'un archevêque - coadjuteur de Cambrai, qui voulait proscrire le chant grégorien. Il en a défendu et sauvé la cause.

Puissez-vous faire de même!

Je vous remercie donc de votre travail et de votre envoi.

Je vous serais reconnaissant de m'en envoyer encore 8 exemplaires et de me les facturer avec C.C.P.

Que les Saints Pontifes, défenseurs de la grande et digne louange de Dieu vous obtiennent les bénédictions du Seigneur!

Agréez, cher Père, l'expression de mon fraternel respect

*A. Vandewalle*  
fils

"Dernièrement je rencontrais Mgr Jenny et je lui disais ma déception scandalisée d'avoir constaté depuis Pie X que tant d'évêques n'avaient pas fait écho aux directives des Papes, en particulier sur le point de la formation des séminaristes en matière de Liturgie et de Chant Sacré."

"(...) En 1906-1907 un de mes frères, chargé de former les petits séminaristes au chant liturgique, est intervenu auprès d'un archevêque-coadjuteur de Cambrai, qui voulait proscrire le chant grégorien. Il en a défendu et sauvé la cause. Puissiez-vous faire de même!"

DIOCÈSE  
de  
BESANÇON

## ÉCOLE DE MUSIQUE SACRÉE

5, rue de la Convention — BESANÇON

Téléphone 51-84 C. C. P. Dijon 1287.55

Besançon le 28 Mars 1964.

Mon Père,

J'ai bien reçu les notes que vous avez fait paraître au sujet de la musique sacrée. Je tiens à vous dire que je partage ENTIEREMENT votre point de vue. Vos sentiments sont ceux des quelques 4000 choristes du diocèse de Besançon qui, habitués à chanter une vraie musique, ne peuvent croire que, désormais la Liturgie Catholique se réduira à l'exécution de cantiques.

Jusqu'ici, dans le Renouveau liturgique, n'ont oeuvré efficacement que des gens (que j'estime d'ailleurs beaucoup et ce mot <sup>qui</sup> n'a rien de péjoratif) reflétant une tendance que trop de chrétiens confondent purement et simplement avec la pensée de l'Eglise. Il est grand temps que d'autres points de vue puissent s'exprimer. On fera lire avec beaucoup de profit le livre du Père Régamey "Portrait spirituel du chrétien" car il dissipe de graves équivoques. Il n'est pas possible que dans un domaine aussi important que la liturgie on laisse s'instaurer un chant médiocre. Ce serait le signe indubitable de la médiocratie du cœur.

Je souhaite très vivement que vos idées soient reprises, amplifiées, non pas du tout dans un esprit de polémique car j'estime beaucoup ceux qui travaillent activement au renouveau liturgique même lorsque leurs idées ne me paraissent pas toujours justes, mais dans un but de vérité. On ne pourra louer Dieu et établir son royaume que dans la vérité en art comme en théologie.

Je vous félicite donc de tout cœur et vous prie de croire que je serai toujours d'accord pour défendre votre point de vue qui me paraît être celui de l'équilibre et de la sagesse.

Veillez agréer, mon Père, l'expression de ma vive et bien respectueuse sympathie en N.S.

Abbé GABET





PARIS, LE 31 Mars 1964

32, RUE BARBET DE JOUY (7<sup>e</sup>)

Mon Père,

Je vous remercie de votre lettre récente, qui me met au courant de la belle journée de PAUILLAC. Elle est une preuve de l'heureux développement du vrai chant religieux dans le diocèse de Bordeaux, et je m'en réjouis. Mais votre lettre me fait part également de vos inquiétudes sur les conséquences, au point de vue musical, de la Constitution Conciliaire.

Je pense d'abord, qu'il faut actuellement s'en tenir au texte même de la Constitution, qui est assez précis et assez large pour donner satisfaction. J'estime ensuite qu'il ne faut pas apporter crédit trop vite à toutes les élucubrations des journalistes en quête de nouvelles à sensation. Pour juger sainement, il faut attendre les applications pratiques qui seront faites des textes conciliaires, selon les directives que la Commission liturgique pourra nous apporter.

En tous cas, je vous félicite pour la campagne que vous menez, et je ne puis qu'approuver sans réserves toute la réglementation que vous m'avez envoyée.

De tout coeur, je souhaite qu'elle soit connue, comprise et suivie.

Veuillez agréer, mon cher Père, l'assurance renouvelée de mes sentiments affectueux et tout dévoués.

*Marius Carol Felton*  
A. P.

PETIT SÉMINAIRE S<sup>T</sup>-JOSEPH

13, RUE DU DOCTEUR-SAMALENS

AUCH (GERS)

Chanoine R. GASTON  
TÉL. 259

Maître de Chapelle  
des séminaires

AUCH, LE

lundi de Pâques,

30/03/1966

R. 22.VII

Mon Révérend Père,

R.

Mon Révérend Père,

Vous pouvez ajouter ma signature à celles déjà obtenues pour votre manifeste en faveur de la vraie musique sacrée. J'emploie le terme de "manifeste" et désire très vivement que vos remarques, si pertinentes et si nuancées, constituent un "manifeste" obtenant une large publicité, et fassent entendre aux musiciens de l'Église en France (je ne dis pas : de France) le soy de cloche du bon sens et de l'art vrai. La réaction sera difficile, car les idées fausses sont déjà entrées dans pas mal de têtes. Je désire vivement que vous obteniez une audience très large, appuyée de patronages

"Vous pouvez ajouter ma signature à celles déjà obtenues pour votre manifeste en faveur de la vraie musique sacrée. J'emploie le terme de "manifeste" et désire très vivement que vos remarques, si pertinentes et si nuancées, constituent un "manifeste" obtenant une large publicité".

"(..) un mouvement s'opère ça et là, qui disloque la schola et ne leur reconnaît d'autre utilité que celle d'animer le chant de la foule, ses membres étant disséminés parmi ladite foule (vous voyez l'euphémisme!)"

qui ne se cantonneront pas dans la coulisse, pour obtenir la réaction souhaitée. J'ai l'impression qu'il n'y a pas de temps à perdre. J'ai les conduits franches (et aussi le langage) à la Cathédrale d'Auch. Mais un mouvement s'opère ça et là, qui disloque la schola et ne leur reconnaît d'autre utilité que celle d'animer le chant de foule, ses membres étant disséminés parmi ladite foule (vous voyez l'euphémisme!)

Tout est de retrouver l'équilibre. Merci de tout cœur de voir y aider de votre autorité.

M. le Vicaire Général Cabrinhae, responsable de la Musique Sacrée dans le diocèse, m'a transmis votre appel, et s'y rallie sans réserve. De même M. l'abbé Abadie, mon confrère et ami, organiste du grand orgue.

"Oremus pro invicem" selon l'honorable et fraternelle formule ecclésiastique. Nous aurons plaisir à Auch à recevoir des nouvelles de votre activité.

Croyez, mon Révérend Père, à l'assurance de mon cordial respect

Gaston



Association Michel-Richard de LALANDE

Déclarée à la Préfecture de Seine-et-Oise le 22 Mai 1954

Siège social :

23, RUE DE L'ORANGERIE  
VERSAILLES  
C. C. P. Paris 10254-90

Chanoine Gaston ROUSSEL

Directeur-fondateur

Tél. 950 14-43

Versailles, le 16 avril 1964 -

- Bien cher Ami -

Assurément, je signe des deux mains (bien que n'étant pas ambidextre) le document que vous nous proposez - Vous pouvez d'ailleurs constater que, dans la Revue, je maintiens ferme notre vieille tradition et... je suis bien décidé à dire les choses crûment si on veut nous imposer des âneries dont l'opinion catholique est désormais dégoûtée -

À Versailles, la chapelle du château est pleine tous les dimanches (300 communions en moyenne) - Elle sera comble dans les semaines qui viennent et les fidèles ne se gênent pas pour dire et écrire ce qu'ils trouvent en ce lieu, ce qu'ils désirent pour favoriser leur Eglise - Et pourtant, vous devinez que les félinades sont absentes de mon programme -

Au fond, votre document est exactement celui dont notre fédération aurait dû endosser la paternité - Mais elle préfère ménager la chèvre et le chou et de ce fait, joue le rôle humiliant d'un organe-témoin !

Je pense bien à vous, cher Père -

Et je vous dis toute ma reconnaissance pour l'initiative que vous avez prise -

Et je vous redis ma très cordiale et fidèle sympathie -

Rousset

“Assurément je signe des deux mains (...) je suis bien décidé à dire les choses crûment si on veut nous imposer des âneries dont l'opinion catholique est désormais dégoûtée.”

“(...) Au fond, votre document est exactement celui dont notre fédération aurait dû endosser la paternité. Mais elle préfère ménager la chèvre et le chou et de ce fait, joue le rôle humiliant d'un organe-témoin !”



ÉVÊCHÉ de PAMIERS

Pamiers, le 8 Mai 1964

Révérènd Père Sèraphin BERCHTEN O.F.M.  
198, Cours de l'Yser  
BORDEAUX

Mon Révèrend Père,

J'ai pris sonnaissancè de votre lettèrè et des documents qui l'accompagnaiènt, en rentrant de Paris le 6 Mai.

Je tiens à vous rassurer tout de suite sur les positions de l'Episcopat Français au sujet de la Musique Sacrée.

Le document ci-joint, que je vous demande de garder confidentiel, vous l'indiquera mieux que de longs commentaires.

A l'occasion, c'est avec joie que je recevrai tous vos avis en ce domaine délicat de la Musique sacrée en France.

En vous exprimant ma gratitude pour votre envoi, Veuillez croire, mon Père, à mes sentiments bien dévoués.

*+ Maurice Rigaud*

+ Maurice RIGAUD  
Evêque de Pamiers



DAL VATICANO...29...Avril 1964

La Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté  
a l'honneur d'informer le Rév. Père Séraphin  
Berchten que les documents récemment envoyés  
ont été transmis pour compétence à la Commis  
sion pour l'exécution de la Constitution Con  
ciliaire sur la Liturgie.

C'est à cet organisme qu'il conviendra  
d'adresser éventuellement toute correspon  
ce à ce sujet.

+ J. Pell'grin  
Subst

Maitrise de la Cathédrale  
de Grenoble  
Le P. C. de la Vierge  
au Montessu.

Grenoble 1964.  
7 MAI

Modeste JALLIFFIER,  
Directeur -  
13, Place St. Claire -  
GRENOBLE

Mon Père,

Perilly m'excuse si l'abondance  
et le surmenage due à mes double fonctions d'organiste  
et de Directeur de Petits Chanteurs me harcèlent et m'  
me laissent aucun répit.

La lecture de vos notes m'a tellement intéressé que j'  
ne voudrais pas que vous retard à vous répondre vous

laissez croire à de l'indifférence. Comme beaucoup, j'ai des  
interprétations à... sur un point de la Constitution sur la liturgie.

Notre groupe en est victime et en conscience, j'en suis  
remueuse sur un point certain prochain sans avoir  
mis au point avec Clergé les points d'union sur  
fervente points. Pour vous donner une idée de la  
mentalité ambiante, je livre à votre méditation 2  
réflexions au sujet de la Messe chantée de ce jour.

Pour les gds fêtes, nous chantons avec le Séminaire.  
Ce matin, ces Messieurs, comme depuis 2 ans, n'ont pas  
voulu d'organes. Plus le Maître d'œuvre seul la  
1<sup>re</sup> Messe chantée. Le Séminaire m'a montré idiot, de  
faire chanter la 1<sup>re</sup> Messe - pourquoi pas chanter en français...

Maitrise de la Cathédrale  
de Grenoble  
Le P. C. de la Vierge  
au Montessu.

Quant au Doyen du Chapitre Cathédral: <sup>2</sup>  
il m'a déclaré: "Tant mieux que vous chantiez  
mais c'est dommage que le Séminaire ne  
chant rien par, parce que vous leur

avez donné une bonne leçon, bientôt, il n'y aura  
plus un Séminariste qui chante du chant populaire!!.."

Pour chaque Messe Pontificale, je suis obligée de...  
s'occuper.

Le Journal Catholique du Sud Est L'Esprit n'a demandé  
pour sa page de jeunes un article sur le Montessu -

Dès maintenant, je vous l'adresse, il pourra servir  
à votre "Cause".

En fervent union, croyez mon Père, en mon dévouement -  
A Jalliffier

Maîtrise de la Cathédrale  
de Grenoble

Madeleine JALLIFFIER  
Directrice  
13, Place Ste-Claire  
Grenoble

Ascension [7 mai] 1964

“Veuillez m’excuser si l’abondance et le surmenage dus à ma double fonction d’organiste et de Directrice des Petits Chanteurs me harcèlent et ne me laissent aucun répit.

La lecture de vos notes m’a tellement intéressée que je ne voudrais pas que mon retard à vous répondre vous laisse croire à de l’indifférence. Comme beaucoup, je déplore les interprétations à sens unique de la Constitution sur la Liturgie.

Notre groupe en est victime et en conscience, je ne puis recommencer une année scolaire prochaine sans avoir mis au point avec le Clergé les points énoncés sur feuilles jointes.

Pour vous donner une idée de la mentalité ambiante, je livre à votre méditation 2 réflexions au sujet de la Messe chantée de ce jour :

Pour les grandes fêtes nous chantons avec le Séminaire.

Ce matin, ces Messieurs, comme depuis 2 ans, n’ont pas voulu se déranger. Alors la Maîtrise assume seule la grand-messe chantée. Le Séminaire m’a trouvé idiot de faire chanter la grand-messe : pourquoi pas chanter en français...

Quand au Doyen du Chapitre cathédral, il m’a déclaré : “Tant mieux que vous chantiez, mais c’est dommage que le Séminaire ne vienne pas, bientôt il n’y aura plus un séminariste qui chante du chant grégorien !!!”.

Pour chaque messe pontificale je suis obligée de me bagarrer”.

à tout se. - l'été me, mais chut!... je préfère à un  
 côté un petit papier, sans savoir si j'aboutirai. J'vous l'  
 trier plus tard. - Et m'en s. votre confiance; mes  
 p. l'effacement commun d'effacement à respect.  
 Demandez-moi, s'il est possible encore de modifier  
 quelques choses à votre goût. Non pas, certes, que je regrette  
 cette publication dans "Nouvelles de Chrétienté", qui est un  
 genre magnifique, à tous égards, et à l'ouvrage de J. G.  
 ce qu'elle peut, sans embages, et sur toute la ligne.  
 "Chapeau" comme on dit aujourd'hui. - Mais enfin je  
 me demandais si il était possible de republier ailleurs, et  
 d'apporter tel ou tel remaniement. Votre lettre de 18 avril

Abbaye Saint-Pierre, Solesmes, Sarthe  
 9 Mai 1954. R. 13-V. 64

Monsieur G. J.  
 J'ai bien tardé à répondre à votre  
 envoi. C'est que j'ai dû m'absenter; le P. Blais  
 s'est absenté; et j'appris que la publication dans  
 "Nouvelles de Chrétienté" de votre excellent petit écrivain  
 a fait me demander s'il était possible encore de modifier  
 quelque chose à votre goût. Non pas, certes, que je regrette  
 cette publication dans "Nouvelles de Chrétienté", qui est un  
 genre magnifique, à tous égards, et à l'ouvrage de J. G.  
 ce qu'elle peut, sans embages, et sur toute la ligne.  
 "Chapeau" comme on dit aujourd'hui. - Mais enfin je  
 me demandais si il était possible de republier ailleurs, et  
 d'apporter tel ou tel remaniement. Votre lettre de 18 avril

Je pense que vous avez vu le tout proposé de l'abbé au  
 Pape, et que vous en êtes satisfait. - On verra ce qui sortira  
 semble bien l'indiquer. - Et semble. C. est aussi, les deux lettres  
 questions que je viens de poser sont liées, car, me faisant remarquer  
 dans le "Revue Gregorienne", il est nécessaire de remarquer en peu  
 le texte des "Nouvelles de Chrétienté". - Personnellement, votre  
 texte me plaît bien, je ne me rien de bien spécial à signaler,  
 après mes avoir fait part de certains desiderata, tout vous  
 avez eu l'ailleurs la bonté de tenir compte (jeu de mots appo-  
 tes, et ensuite incorporez). - Je me demande seulement, après vos  
 "distinctions" du bas de la page 3, ce qu'il est de place pour  
 la langue vulgaire, "propre pour les chants de la participation  
 populaire", et mes en écarter d'abord "les Kyrie, hymnes, antennes,  
 motets, repons", et les chants plus ornés, c'est-à-dire le "Gros" ??  
 - qu'est-ce qui reste! - Il y a certainement le quelque chose de fa-  
 clair, et je me demande toujours, comme je vous l'avais dit, l'uti-  
 lité ou l'opportunité de cet abrévié "Pratiquement, etc". -  
 dans simple détail. J'approuve tout ce que vous dites, et si  
 mes apertifs des signatures, il est clair que vous pouvez mettre le  
 mieux.  
 Bravo pour l'envoi de 1971 dell'Acque - ou y mes content  
 nos aussi de ce qui a été passé à Rome, devant le pape.

semble bien l'indiquer. - Et semble. C. est aussi, les deux lettres  
 questions que je viens de poser sont liées, car, me faisant remarquer  
 dans le "Revue Gregorienne", il est nécessaire de remarquer en peu  
 le texte des "Nouvelles de Chrétienté". - Personnellement, votre  
 texte me plaît bien, je ne me rien de bien spécial à signaler,  
 après mes avoir fait part de certains desiderata, tout vous  
 avez eu l'ailleurs la bonté de tenir compte (jeu de mots appo-  
 tes, et ensuite incorporez). - Je me demande seulement, après vos  
 "distinctions" du bas de la page 3, ce qu'il est de place pour  
 la langue vulgaire, "propre pour les chants de la participation  
 populaire", et mes en écarter d'abord "les Kyrie, hymnes, antennes,  
 motets, repons", et les chants plus ornés, c'est-à-dire le "Gros" ??  
 - qu'est-ce qui reste! - Il y a certainement le quelque chose de fa-  
 clair, et je me demande toujours, comme je vous l'avais dit, l'uti-  
 lité ou l'opportunité de cet abrévié "Pratiquement, etc". -  
 dans simple détail. J'approuve tout ce que vous dites, et si  
 mes apertifs des signatures, il est clair que vous pouvez mettre le  
 mieux.  
 Bravo pour l'envoi de 1971 dell'Acque - ou y mes content  
 nos aussi de ce qui a été passé à Rome, devant le pape.

Abbaye Saint-Pierre, Solesmes, Sarthe

9 mai 1964

“(…) Bravo pour l’envoi à Mgr [??] ! Oui je suis content moi aussi de ce qui s’est passé à Rome, durant le pèlerinage. De tout ça [???], mais chut ! Je prépare de mon côté un petit papier, sans savoir si j’aboutirai. Je vous le dirai plus tard.

Et merci de votre confiance ; vous savez que je l’apprécie comme j’apprécie chacune de vos interventions, toujours éclairées, pratiques, pleines de bon sens, et de sagesse.

Veillez croire, mon cher Père, en mon affectueux et religieux respect.

fr. Joseph Gajard, osb



# procure générale du clergé

## des missions et des œuvres catholiques

société anonyme au capital de 240.000 frs

16 avril 1964

### SERVICE VOYAGES ET PÈLERINAGES

#### ORGANISATION DE VOYAGES JEAN LARONDE

Licence ministérielle n° 434

Délégué de la PEREGRINATIO  
ROMANA AD STI PETRI SEDEM  
(Bureau de Pèlerinages du Vatican)

TÉL. :

Mon Révérend Père,

Je m'excuse de n'avoir pas répondu à votre premier envoi des REFLEXIONS sur la pratique de la musique sacrée. J'avais mis votre "factum" de côté après en avoir pris connaissance sans doute pour le montrer. En tout cas, je suis pleinement d'accord avec vous : c'est judicieux, plein de bon sens, et d'ailleurs appuyé sur des textes.

J'écris à l'instant à l'abbé R. pour lui demander s'il faut insérer ces Reflexions dans le prochain numéro de la revue, car il faut intensifier la campagne qui se répand contre l'interprétation anticipée des décisions FUTURES. On m'a cité le cas d'un prêtre qui dit sa messe EN FRANÇAIS. On m'a affirmé que déjà courait le terme de "néo-catholique" comme après Vatican I il y a eu les Vieux-catholiques, mais dans le sens opposé.

Avez-vous eu connaissance de la pétition adressée par des laïcs à l'évêque d'ANGERS, en faveur du maintien de latin, du grégorien et de la polyphonie classique ? Pétition respectueuse, mais ferme, peut-être un peu excessive en ce qui concerne le latin. L'abbé Aubeux vous l'a peut-être envoyée, sinon je vous en enverrai une copie.

Je constate de plus en plus une coupure - je dirais presque une hostilité - d'une partie du clergé vis à vis de l'épiscopat, ce qui explique le défaut d'autorité de ce dernier. C'est lamentable... Mgr Besnier en sait quelque chose ....

Veuillez agréer, cher Père, mes meilleurs sentiments.

C.C.P. : PARIS 177-15 ★ 1, 3, 5, RUE DE MÉZIERES - PARIS-6<sup>e</sup> ★ Tél: LITré 20-25

LIBRAIRIE RELIGIEUSE & GÉNÉRALE - LIVRES DE PIÉTÉ - OBJETS RELIGIEUX - MISSELS & BRÉVIAIRES - IMAGERIE  
SOUVENIRS MORTUAIRES - MUSIQUE - HARMONIUMS - DISQUES - FILMS - CHASUBLERIE - LINGERIE D'ÉGLISE  
STATUES - CHEMINS DE CROIX - ORFÈVREURIE & BRONZES D'ÉGLISE - MOBILIER D'ÉGLISE - ÉDITIONS MUSICALES  
R. C. Seine 54 B 977 & REVUE "MUSIQUE SACRÉE" - COMMISSION - EXPORTATION MAISON FONDÉE EN 1898

RICHARD FLECHTNER-SPÖRRI  
MAITRE DE CHAPELLE  
PROFESSEUR AU COLLÈGE ST-MICHEL

Téléphone (037) 21035

Fribourg, 13 mars 1967

*abonné*

*R.15 Yser*

R.P.Séraphin BERCHTEN  
198, cours de l'Yser  
F - BORDEAUX  
=====

Mon cher Père,

Un très cordial merci de votre précieux envoi. Très volontiers je m'abonne aux FEUILLES DOCUMENTAIRES DE MUSIQUE SACREE, car elle m'apportent, en ces temps où l'on est traité de "retardataire" en matière de musique sacrée parce qu'on cherche à "conserver et cultiver les trésors de musique sacrée".

Inutile de vous dire que je continue la belle tradition de notre Collège, avec l'assentiment, il est bien entendu, de M.le Recteur. Et mes chanteurs en sont ravis! La preuve, c'est que le choeur compte toujours entre 110 et 120 chanteurs. Et ils sont là, tous les dimanches, alors que leurs camarades externes ne sont plus obligés d'assister aux offices au Collège. Et quand ils ne peuvent chanter à St-Michel, ils me demandent d'aller dans une autre église: ils veulent avoir leur office dominical.

Je pense que nous nous verrons à Rome, en juillet prochain; nous aurons le temps de discuter de nos affaires.

En vous remerciant encore, et en attendant la joie de vous revoir, je vous prie, cher Père, de croire à ma fidèle amitié et à mon très cordial souvenir.

votre

  
*U<sup>e</sup> de chap.*



Vous approuvez et encouragez ce genre de travail ?  
faites connaître ce recueil, ne le photocopiez pas. Merci.

Si parmi vos connaissances certains peuvent être intéressés,  
communiquiez-leur ce lien, où ils trouveront informations pratiques  
et moyens de passer commande :

**[www.chant-liturgique-paroisse.fr/documents](http://www.chant-liturgique-paroisse.fr/documents)**

